



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarantième session

Rome, 7-11 octobre 2013

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)**

1. Le présent document fait le point sur la mise en œuvre des décisions et recommandations qu'a adoptées le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa trente-neuvième session. Un extrait des principales décisions ou recommandations, avec indication de leur source dans le rapport final de cette session, figure dans la colonne de gauche et la suite qui y a été donnée, dans la colonne de droite. Le présent document vient en complément du document publié sous la cote CFS 2013/40/8 et intitulé «Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)». Les décisions et recommandations sont réparties dans les trois catégories proposées pour le suivi au paragraphe 5.c du document CFS 2013/40/8, à savoir:

- a) Produits du CSA – Conclusions finales: cette catégorie comprend les conclusions finales des processus du CSA à parties prenantes multiples;
- b) Recommandations du CSA en matière de politiques: cette catégorie englobe principalement les conclusions des tables rondes sur la convergence des politiques tenues pendant la plénière;
- c) Recommandations relatives aux processus: il s'agit là de recommandations plus spécifiques adressées au Secrétariat, au Bureau et au Groupe consultatif du CSA, et/ou au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles définissent des tâches particulières ou des demandes de rapport.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi051f

a) PRODUITS DU CSA - CONCLUSIONS FINALES: DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires) ont été approuvées à la trente-huitième session (extraordinaire) du CSA, en mai 2012. Elles sont le premier instrument mondial complet sur les régimes fonciers élaboré dans le cadre de négociations intergouvernementales, avec la participation de la société civile et du secteur privé. Les Directives volontaires se concentrent sur divers problèmes de gouvernance liés à l'accès à la terre, aux pêches et aux forêts et fournissent un cadre que les gouvernements peuvent utiliser et adapter lorsqu'ils élaborent leurs propres stratégies, politiques et législation concernant les régimes fonciers. Leur mise en œuvre, qui est suivie de près par la FAO et le FIDA, entre autres, a été encouragée par le G20, Rio+20, l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Des informations actualisées sur le soutien apporté à cette mise en œuvre seront communiquées durant la quarantième session du CSA, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Cadre de suivi des décisions du CSA ».

b) RECOMMANDATIONS DU CSA EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Suites données

- 1) **Table ronde sur la protection sociale au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition** (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 8, al. a) à d))
- 2) **Table ronde sur la sécurité alimentaire et le changement climatique** (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 11, al. a) à d))

c) RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROCESSUS

Suites données

1. Point III de l'ordre du jour – Convergence des politiques

- a) **Table ronde sur la protection sociale au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition** (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 8, al. e))
 - en facilitant et en organisant des réunions en vue d'échanger des enseignements sur le rôle de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris en complément des forums mondiaux et régionaux existants;
 - en étudiant de manière plus approfondie comment intégrer les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les socles de protection sociale, en concertation avec les organisations ayant leur siège à Rome et les organisations et entités concernées, comme l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale;

- en veillant à ce que le groupe de travail à composition non limitée du CSA sur le suivi précise le type d'appui que le CSA pourrait prêter aux parties prenantes dans le suivi, l'élaboration de comptes rendus et l'évaluation des programmes de protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en tenant compte des rôles d'autres parties prenantes pertinentes et des mécanismes de suivi existants.

Le groupe de travail sur le suivi a commencé à travailler sur ces questions en 2013.

b) Table ronde sur la sécurité alimentaire et le changement climatique (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 11, al. f))

- invitant le Secrétariat du CSA à transmettre au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et au Secrétariat de la CCNUCC, pour information, le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique ainsi que le présent document.

Le rapport a été transmis peu de temps après la trente-neuvième session. Les recommandations du CSA ont aussi été présentées lors de la séance plénière de la CCNUCC/de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) à Doha, en septembre 2012, en introduction au débat sur l'agriculture.

2. Point V de l'ordre du jour – Convergence des politiques et coordination

a. Terminologie relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 16)

- a recommandé que le Bureau, en consultation avec le groupe consultatif et le secrétariat conjoint décide de la portée et de l'échelonnement des travaux à poursuivre [...] et que, en fonction des priorités établies et des ressources disponibles, les résultats de ces travaux soient présentés au CSA réuni en séance plénière.

Compte tenu de l'absence de consensus sur ce point en séance plénière et des contraintes de ressources, cette activité n'a pas été poursuivie en 2013.

b. Adoption de la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 18, al. e)

- est convenu que le Cadre devrait être régulièrement actualisé pour tenir compte des résultats et des recommandations du Comité [...].

Une procédure d'actualisation du Cadre est proposée au CSA, en vue de la quarantième session du Comité.

(voir document CFS 2013/40/5 et CFS 2013/40/5 Add.1).

c. Point C de l'ordre du jour – Lacunes en matière de politiques et nouveaux enjeux, et point VIII de l'ordre du jour – Conclusions et voie à suivre (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 21, al. a), c) et d))

- le Comité a prié le Groupe d'experts de haut niveau d'entreprendre [...] les deux études suivantes, qui seront présentées en séance plénière en 2014:
 - l'importance des pêches et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

Le Groupe d'experts de haut niveau a commencé à établir les deux rapports et s'est engagé à les achever et à les publier dans les délais prévus, en six langues, sous réserve que des ressources suffisantes soient affectées à son fonds fiduciaire pour combler le déficit budgétaire.

- les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables.
- a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel:
 - de développer sa *Note d'orientation sur la sélection et la hiérarchisation des cycles d'activités du CSA* (document CFS 2012/39/11 Rev.1, annexe 1) pour affiner encore davantage son processus d'établissement de priorités pour les cycles d'activités futurs, en tenant compte des idées formulées au niveau régional;
 - d'examiner les lacunes et les nouvelles problématiques cernées par les membres et les participants au titre de ce point de l'ordre du jour en regard des critères décrits dans le document CFS 2012/39/11 Rev.1, à l'annexe 1, en matière de priorité, sélection et intégration, en les envisageant comme de nouvelles questions susceptibles d'être examinées par le CSA en 2014 ou ultérieurement;

Le Groupe de travail a pris note de ces recommandations et rend compte au CSA des suites données, y compris sous forme de propositions, en vue de la quarantième session du Comité (voir programme de travail pluriannuel CFS 2013/40/9 Rev.1).

d. Un investissement agricole responsable: la voie à suivre (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 23, al. b) et c))

- est convenu que le processus de consultation sera mis en œuvre par le Secrétariat du CSA, sous la supervision du Bureau et en étroite collaboration avec le Groupe de travail à composition non limitée;
- a demandé que les principes émanant du processus consultatif du CSA soient soumis au CSA, pour approbation, à sa quarante et unième session, en octobre 2014;

Le Groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable met en œuvre le processus et rend compte de l'état d'avancement au CSA, en vue de la quarantième session du Comité (voir document CFS 2013/40/6).

e. Lutter contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées (pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 24, al. d))

- a demandé au Bureau du CSA de superviser, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, le processus d'élaboration d'un « programme d'action », conformément aux décisions prises par le Comité à ses trente-sixième et trente-septième sessions;

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme d'action met en œuvre le processus et rend compte de l'état d'avancement au CSA, en vue de la quarantième session du Comité (voir document CFS 2013/40/7).

f. Point VII de l'ordre du jour – Suivi, cartographie et mesuresSuivi:

(pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 33, al. b))

- les recommandations du CSA doivent déboucher sur des actions et cibler des parties prenantes précises;
- le CSA doit répondre à l'appel lancé, dans le document relatif à sa réforme, visant à créer un « mécanisme novateur » afin d'aider les pays et les régions, selon qu'il convient, à établir si les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition sont bien en voie de réalisation;
- le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi doit poursuivre ses activités en 2013, conformément au paragraphe 9 [du document CFS 2012/39/9], et faire rapport au CSA à sa quarantième session, en octobre 2013.

Ces questions ont été traitées par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, et un compte rendu a été fourni au CSA, en vue de la quarantième session du Comité (voir document CFS 2013/40/8).

Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays

(pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 38, al. c) et d))

- a encouragé l'élaboration d'un plan de travail assorti d'un calendrier précis et indiquant clairement les résultats attendus et les ressources nécessaires [...]
- a préconisé que les organisations dont le siège est à Rome, en collaboration avec des partenaires clés et avec une équipe spéciale élargie, si besoin, contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail mentionné plus haut avec les ressources disponibles.

L'équipe spéciale a commencé à donner suite à ces recommandations aux niveaux national et régional et a contribué aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, comme décrit ci-dessus. Compte tenu des contraintes de ressources, toutefois, la poursuite du suivi technique n'a pas été considérée comme une priorité pour 2013.

g. Point IX de l'ordre du jour: Questions diverses

Propositions d'amendements à apporter au Règlement intérieur du CSA et à l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation

(pour plus d'informations, voir le rapport final de la trente-neuvième session du CSA, par. 43)

- Le Comité a donné mandat au Bureau de définir les procédures de sélection, y compris les qualifications requises et le mandat, pour le poste de secrétaire du CSA, ainsi que les modalités et les conditions d'incorporation dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue de soumettre des propositions au CSA réuni en séance plénière à sa session d'octobre 2013.

Ces questions ont été traitées par le Groupe de travail sur les règles de procédure, et un compte rendu a été fourni au CSA, en vue de la quarantième session du Comité (voir document CFS 2013/40/10).